

POSTULAT DE LA VERDURE À LA PLACE DES TOITURES

Un toit Végétalisé = 3 possibilités

1 Une végétalisation extensive qui se fait sur un substrat d'environ 10 cm d'épaisseur avec des végétaux bas (dont on trouve la liste dans la charte sur l'environnement urbain) et qui ne demande presque pas d'entretien. Modèle usuel idéal pour verdir les abribus par exemple.

2 La végétalisation semi-intensive se pose uniquement sur du béton car elle se compose de vivaces, mais également d'arbustes.

3 La végétalisation intensive s'apparente à une toiture de jardin et peut accueillir des arbres ou arbustes, des potagers etc...

(Informations sur Birdlife et zinco.ch entre autres)

Intérêt de végétaliser les toits de la ville :

Les toitures végétalisées (en fonction du modèle choisi) permettent de rafraîchir l'air en été, Stockent l'eau de pluie et améliorent la qualité de l'air.

En hiver les toitures végétalisées isolent si bien qu'on peut constater une réduction des variations de température de 40% des constructions qui en bénéficie. En bonus elles isolent également du bruit et augmente la durée de vie des couches d'étanchéités.

Le tapis de sedums plantes utilisée pour la végétalisation extensive(abribus) capte et absorbe les polluants, notamment les particules fines, dans une période où les pics de pollution sont de plus en plus fréquents dans les grandes villes. Plusieurs études montrent une amélioration d'environ 8% de la performance des installations photovoltaïques associées à la végétalisation. Ces modèles Permettent de limiter les impacts du réchauffement climatique en milieu urbain.

Quelques exemples d'abribus végétalisés qui montrent que ce type d'initiative n'est plus cantonné aux plus audacieux :

Quelques exemples d'abribus végétalisés qui montrent que ce type d'initiative n'est plus cantonné aux plus audacieux :

En 2020, Bienne a refait la toiture des abribus qui s'était détériorée en les végétalisant pour, je cite : « joindre l'utile à l'écologie ».

En mars 2021, Genève projette de verdir la ville entre autres en végétalisant les nouveaux abribus. En janvier 2022, le 1^{er} abribus du genre a été mis en place à l'arrêt TPG Museum.

Quant aux projets plus ambitieux, les villes de Lausanne et Montreux, entre autres, ne nous ont pas attendus pour verdir leurs toitures !

Petit rappel politique :

J'ai retrouvé une interpellation de Madame Christine Dubochet datée du 31.08.2014 concernant la végétalisation du quartier Sud-Gare.

Celle-ci avait reçu une réponse favorable de la Municipalité en exercice en séance du Conseil du 1^{er} octobre 2014 qui reconnaissait ne pas avoir abordé ces critères dans la mise au concours du projet mais, je cite : « **la Municipalité entend bien mettre en application les préceptes de sa Charte sur l'environnement urbain** (rédigée par le service de l'emménagement du territoire et du développement durable) **en s'appuyant pour cela sur le règlement du PPA.** »

Suite qu'on attend encore...

Au vu des expériences précédentes, il paraît évident qu'un/une spécialiste de cette nouvelle manière de bâtir manque cruellement à notre commune et que l'opportunité de s'approcher des nouveaux acteurs dans le domaine serait bienvenue.

Encore que le terme de « nouvelle manière à bâtir » soit relatif puisque le concept est utilisé depuis longtemps en Scandinavie dont, au passage, on peut envier l'autonomie énergétique !

Les verts demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- 1 d'intégrer ~~systematiquement~~ la Charte sur l'environnement urbain (proposée par le service de l'aménagement du territoire) à chaque nouveau projet de construction.
- 2 D'inclure dans la mesure du possible, la végétalisation des toits et façades dans les projets d'assainissement d'anciennes constructions. (Maison, parc à vélo, abribus...)
- 3 à repenser les abribus et les toits communaux dans la même idée et d'en faire la promotion auprès des propriétaires privés, ^{et} surtout auprès des grandes gérances.